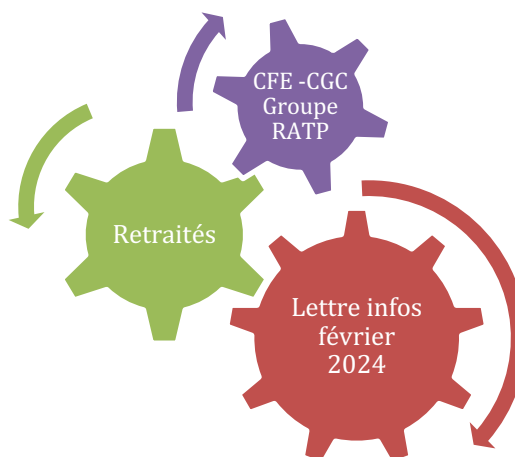




Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Vous trouverez dans la lettre de ce mois-ci :

1. La RATP

- Accord QVCT
- NAO 2024 / Echelon 30

2. L'UNIR (Union Nationale Interprofessionnelle des retraités)

Le G9 9 organisations de retraités

La FERPA (Fédération européenne des retraités et des personnes âgées)

- Journée des délégués UNIR à Paris, le 16 janvier 2024
- Communiqué G9 pour la journée internationale du droit des femmes du 8 mars
- FERPA, directive européenne sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique
- FERPA, directive européenne relative aux permis de conduire
- Communiqué G9 sur le doublement des franchises médicales
- Journée d'action du 26 mars, à Bercy pour l'Ile de France
- Il était une fois (les mensonges d') Emmanuel Macron, les retraites, les retraitées et les retraités (G9)
- Rencontre G9 avec Pascal Champvert, le 19 février 2024

Amicalement,

Christine BLONDEL

1. LA RATP

Accord QVCT : la CFE-CGC Groupe RATP signe un accord ambitieux

Test de la semaine de 4 jours, parcours salarié-logé, conditions de travail : l'accord conclu à la RATP avec les partenaires sociaux fixe de solides objectifs. Décryptage avec Fabien Renaud, président de la CFE-CGC Groupe RATP.

Améliorer la qualité de vie et les conditions de travail (QVCT) des salariés et, en corollaire, la fidélisation et l'attractivité de l'entreprise : voici le double objectif de l'accord signé le 3 février dernier (photo ci-contre) entre la direction de la Régie autonome des transports parisiens (RATP ; environ 46 000 salariés) et trois organisations syndicales (CFE-CGC, FO et UNSA).

« Au terme d'une négociation au long cours avec la participation active de nos équipes militantes pluridisciplinaires, le texte signé est un "accord-cadre" général qui acte des engagements structurants pour lesquels nous serons très vigilants quant à la mise en application par la direction », résume Fabien Renaud (debout au second plan, derrière Jean Castex), administrateur salarié CFE-CGC et président de la CFE-CGC Groupe RATP, première organisation syndicale de l'entreprise dans son champ catégoriel de l'encadrement (agents de maîtrise et cadres) avec 31,70 % de représentativité...**lire la suite** <https://www.cfecgc.org/actualites/qvct-semaine-de-4-jours-la-cfe-cgc-ratp-signe-un-accord-ambitieux>



NAO 2024 / Echelon 30 : la CFE-CGC Groupe RATP n'a pas signé l'accord NAO 2024 mais a bien signé l'accord échelon 30



ENCADR'FLASH

NAO 2024 : « attractives », vraiment ?

Le 6 février 2024 s'est déroulée la réunion multi-syndicale NAO lors de laquelle nous étions en attente de NAO « attractives », telles que formulées et souhaitées par notre PDG Jean Castex.

A l'issue des négociations NAO 2024, la direction de l'entreprise propose :

- l'attribution de **8 points au 1^{er} juin 2024**, et de **7 points au 1^{er} décembre 2024**,
- l'alimentation jusqu'à 12 jours de repos fixe ainsi que la monétisation jusqu'à 20 jours dans le compte épargne-temps (CET),
- **l'échelon 30**, lequel fera l'objet d'un accord distinct des NAO 2024.

Ce dernier item valide la **démarche initiée par la CFE-CGC Groupe RATP dès le 02 août 2023**, à savoir que l'échelon 30 constitue bien une mesure pour compenser l'allongement des carrières à la suite de la récente réforme des retraites. **L'échelon 30 sera ainsi intégré dans un accord spécifique pour une mise en application au 01^{er} janvier 2025.**

Pour rappel, à l'instar des années précédentes, **la CFE-CGC Groupe RATP demandait une revalorisation significative de la valeur du point, seule mesure équitable et des mesures salariales 2024** intégralement financées **sans impacts sur le budget 2025.**

Elle continuera par ailleurs à interpeller la direction quant à l'augmentation de :

- l'indemnité compensatrice de télétravail,
- sa participation à la cotisation mutuelle,
- l'abondement à la première tranche PEE,

ainsi que la réforme de la médaille des chemins de fer (prise en compte des carrières multiples).





NAO 2024 : rendez-vous manqué ?

A l'issue des négociations dans le cadre des **NAO 2024**, avec une **attribution de points supplémentaires distribués au fil des mois de l'année**, la direction propose une mesure :

- ne répondant pas à l'inflation subie et non compensée ces dernières années,
- n'ayant pleinement des effets qu'à partir de 2025,
- égalitaire mais non équitable,
- favorisant les bas salaires au détriment de l'attractivité des montées en compétences vers les métiers de l'encadrement,
- nivelant vers le bas la rémunération de l'encadrement,
- ne favorisant pas la prise de risques en acceptant des postes à responsabilités,
- hypothéquant possiblement les NAO 2025,
- impactant le budget dédié aux mesures salariales 2025.

En matière de salaire, la CFE-CGC Groupe RATP est parfaitement en phase avec les directives et actions de la confédération nationale, laquelle œuvre pour le **maintien des écarts hiérarchiques**.

Bien que l'attribution de 15 points supplémentaires soit une mesure valorisable, **la CFE-CGC Groupe RATP**, en syndicat responsable, **n'a donc pas signé l'accord NAO 2024, mais a bien signé l'accord échelon 30**.



La CFE-CGC Groupe RATP continue d'interpeller l'entreprise afin de tenir compte de ces réalités et pour qu'elle mette en œuvre un plan de rattrapage du pouvoir d'achat, plan axé avant tout sur une augmentation de la valeur du point, garantissant efficacement l'avenir de notre entreprise, de ses salariés et de son encadrement.

2. **L'UNIR (Union Nationale Interprofessionnelle des retraités)**
Le G9 9 organisations de retraités
La FERPA (Fédération européenne des retraités et des personnes âgées)



JOURNEE DES DELEGUES UNIR à PARIS

16 JANVIER 2024 - COMPTE RENDU

En préambule, nous tenons à nous excuser concernant un problème technique de visioconférence qui n'a pas permis la diffusion des débats, et nous tenons à remercier les personnes présentes ayant pu faire le déplacement.

Nous retraçons ci-après les grandes lignes de cette journée, et ci-joint nous vous transmettons la copie de la présentation qui a été utilisée en fil rouge.

§§§§§

Petit rappel à la demande de certains :

Situons UNIR au sein de la confédération – les missions – les finances – les actions

La confédération CFE-CGC :

LE SECTEUR PROFESSIONNEL :	LE TERRITOIRE :
• 27 Fédérations	• 18 Unions REGIONALES
• 230 Syndicats	• 96 Unions DEPARTEMENTALES
• + 10 000 sections syndicales	• Des Unions locales
• Adhérents retraités = UNIR	• Militants UNIR : délégués de région et délégués de départements
UNIR regroupe l'ensemble des adhérents retraité(e)s de toutes les fédérations, UNIR est représentée par 12 membres désignés par leur Fédération ayant acquis un nombre de sièges en fonction de leur nombre d'adhérents. Ces 12 membres forment le Conseil Administration. (cf liste ci-jointe)	



La section syndicale fait partie d'un syndicat professionnel déterminé en fonction de sa branche d'activité (par exemple : la métallurgie, la banque, la chimie...). C'est au syndicat qu'il appartient de rendre effective l'adhésion, de remettre la carte syndicale, d'encaisser la cotisation et d'apporter informations et conseils, sur tous les problèmes de la branche professionnelle.

Sur le plan interprofessionnel, les ressortissants retraités des organisations adhérentes de la Confédération, c'est-à-dire ceux qui ont fait valoir leurs droits à liquider leur retraite ou pension, et qui maintiennent leurs adhésions, disposent d'une organisation de réflexion et de proposition dénommée : Union Nationale Interprofessionnelle des Retraités / CFE-CGC UNIR Retraités.

Comment adhérer ? via une fédération.

Un réseau confédéral (voir site CFE-CGC – nos élus) pour traiter des sujets liés à la retraite :

- **PROTECTION SOCIALE (SÉCURITÉ SOCIALE & COMPLÉMENTAIRE)**
- **ACCESSIBILITÉ - EGALITÉ DES CHANCES**

L'animation du territoire, les divers sièges UNIR RETRAITES :

LE TYPE DE COMITE :	SIEGES POUR UNIR RETRAITE :
Le Comité Directeur fédéral, (Réunit les Présidents de fédération)	1 siège Président UNIR RETRAITE
Le Comité Directeur Confédéral (Réunit les Présidents de Région)	1 siège Président UNIR RETRAITE 1 siège Sec Générale ou trésorier
Le Comité de Région (CDR) (Titulaire et suppléant désignés par leur fédération, - ils représentent leur fédération)	1 délégué UNIR RETRAITE titulaire 1 délégué UNIR RETRAITE suppléant
Le Comité Départemental (CD) (Membres désignés par les fédérations, validés par le CDR de leur région, ils sont le relais et anime le département)	1 délégué UNIR RETRAITE titulaire Nomme les représentants au CDCA*, gère les activités du Groupe des 9*



***Groupe des 9**

Intersyndicale nationale des retraités qui regroupe 9 syndicats.
(CGT Retraités / FO UCR / Retraités CFTC / CFE-CGC UNIR Retraités / F.S.U. / SOLIDAIRES RETRAITES / RETRAITES FONCTION PUBLIQUE / LSR / ENSEMBLE& SOLIDAIRES) depuis 2014.

Les actions décidées au National, sont déclinées dans les départements (défense du pouvoir d'achat, accès aux soins, etc...)

Dernière grosse action : le 26 octobre 2023

***C.D.C.A.**

Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

Le C.D.C.A. émet des avis et des recommandations sur des sujets divers touchant les personnes âgées et/ou handicapées.

Le délégué UNIR Retraité(e) départemental(e) est en charge de porter les candidatures de nos représentants au C.D.C.A.

Les activités, les projets :

Les Unions Régionales possèdent un budget délivré par les fédérations pour soutien des projets d'animation effectués en Région/Département. L'objectif de ces missions a été rappelé tout au long de la journée, accompagné par des exemples concrets de militants UNIR, sur le mandat précédent.

Les délégués UNIR Retraités (région/Dépt), peuvent ainsi bénéficier de financement sous conditions d'accord au préalable du bureau de Région.

Les Régions et Départements ont pour mission de soutenir les actions des délégués UNIR Retraités.

La communication :

Le CA UNIR Retraités, reconstitué en septembre dernier, planche sur l'idée d'une communication régulière vers les adhérents retraité(e)s :

- Sur des sujets d'actualité,
- Sous forme d'une publication (semestrielle ?)

Rendues difficiles par l'obligation de respecter le droit aux protections des données RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), et la mise à jour des fichiers que possèdent les Fédérations, le CA UNIR Retraités souhaite une communication descendante de ses Délégués Régions.

Des discussions sont entamées, via les Présidents de Région ou Présidents départementaux afin de bénéficier de l'expertise des assistantes. (Sarbacane (SIA) développé et mis à disposition par la Confédération)



Déroulement de la journée du 16 janvier

Nous avons le plaisir de vous informer que la rencontre des Délégués et Référénts UNIR CFE/CGC Retraités, se tiendra le mardi 16 janvier 2024, dans les salons de l'hôtel B&B Batignolles sis 4, Boulevard Berthier, 75017 PARIS en présentiel ou visioconférence à partir de 9 heures

----- § -----

9 h 00 Emargement puis café d'accueil

9 h 30 Introduction par le Président de la Confédération, F. Hommeril.

François Hommeril, souffrant s'est excusé de ne pouvoir participer. Le président Yvon Le Goffic remercie de leur présence les participant(e)s, rappelle les valeurs de l'UNIR CFE/CGC Retraités et ouvre la séance sur les points suivants :

10 h 00 Nouveau site INTERNET de l'UNIR CFE/CGC Retraités

Stéphanie Dubroeuq – Romane Buot

- ✓ Il s'agissait de présenter un projet du nouveau site « UNIR », sur la base d'un site existant pour les régions.
- ✓ La page « UNIR » s'intégrera dans « notre réseau » : voir ci-dessous

- [Accueil](#)
- [CFE-CGC](#)
- [Notre réseau](#)

Notre réseau

- ✓ Le bandeau, le logo et le contenu seront travaillés en collaboration avec les salariées confédérales et le bureau du Conseil d'Administration « UNIR » + le groupe communication.
- ✓ Le délai est ambitieux à fin du 1^{er} semestre 2024
- ✓ L'intranet n'est pas encore d'actualité mais nous espérons pouvoir l'acquérir très rapidement.

10 h 30 Echanges avec le Secrétaire Général de la Confédération, Jean-Philippe Tanghe, sur l'UNIR Retraités

En introduction, M. Tanghe a remercié le réseau des retraité(e)s qui compose une grande partie des unions régionales. Il a rappelé les statuts et l'organisation d'UNIR Retraités, et s'est autorisé un temps de questions/réponses.

11 h 00 Les dessous des négociations, par notre Secrétaire nationale en charge de la protection sociale, Christelle THIEFFINNE.

Christelle Thieffinne a présenté sa fonction et est revenue sur les négociations retraites de 2022/2023 avec le Gouvernement de Mme Borne. Mme Thieffinne a rappelé les manifestations et l'intersyndicale qui a permis d'influer sur certaines négociations, mais l'essentiel de la réforme était « pliée d'avance ».



Elle a également évoqué l'autre grosse négociation concernant la retraite complémentaire AGIRC/ARRCO.

Sur ce sujet, une question est revenue l'après-midi, concernant un retraité de la fonction publique qui disait ne pas connaître l'Agirc/Arrco. Il s'agit effectivement l'évocation de la retraite complémentaire du secteur privé, qui a fait l'objet de discussions courant 2023, avec une avancée, le retrait du malus (prendre sa retraite à 62 ans, au lieu de poursuivre) – Mme Thieffinne a précisé que la moyenne de départ en retraite des salariés de l'encadrement était d'un peu plus de 62 ans, ce qui démontre que l'idée reçue qu'un manager poursuit plus longtemps sa carrière est fausse.

- 11 h 45 **L'UNIR RETRAITE CFE/CGC Echanges avec Éric Labouré – Délégué National rattaché au Secrétaire National de J-P. Tanghe.**
Eric Labouré a présenté le réseau territorial, et a précisé qu'à la date du 16 janvier, des départements n'avaient pas encore constitué leur comité départemental. Éric Labouré rappelle qu'il se déplace en région, et vous invite à le rencontrer sur le terrain.
Durant cet échange, il a été rappelé que l'adhésion est effectuée via les fédérations. Les Unions Régionales et Unions Départementales sont présentes pour soutenir les fédérations, et non l'inverse.
Ainsi, avec la dernière réforme des statuts de la Confédération, les membres siégeant dans les Comités de Région, représentent leur fédération et à ce titre ont tout pouvoir de nommer/valider les candidats à mandats.
- 12 h 30 **Buffet déjeunatoire**
- 14 h 00 **Place de l'UNIR par Yvon le Goffic**
Le Président UNIR Retraités, Yvon Le Goffic introduit l'après midi avec un retour sur ce qu'est UNIR Retraités CFE-CGC
- 14 h 15 **Maintien des adhérents retraités et futurs retraités à la CFE CGC**
Retour sur le groupe de travail 2022-2023 par René Brault & Maud Giloux
- 14 h 30 **Actions réalisées dans les régions par Alain Couterut, Béatrice Genet, Muriel Mallard et René Brault**
- 15 h 00 **Propositions groupe communication 2022-2023 par Alexandre Betti**
- 15 h 15 **Echanges**
- 15 h 45 **Un exemple de fédération qui anime son réseau des retraités, Françoise Dumon – Fédération Energie.**
- 16 h 00 **Conclusion de cette riche journée par Yvon Le Goffic**



Le président remercie vivement pour leur participation active toutes et tous les délégué(e)s, les membres du Conseil d'Administration et lui-même restent naturellement à leur écoute. Nous avons pris des engagements, de part et d'autre, durant cette journée et nous nous y tiendrons. Dans la mesure du possible, nous nous participerons aux réunions régionales pour vous faire part de l'avancée de nos travaux et de l'actualité qui est toujours riche. Bon retour dans vos régions et surtout nous vous souhaitons de belles et bonnes réussites dans vos actions. La séance est levée à 16 heures 15.

§§§§§§



8 mars, journée internationale des droits des femmes

Exigeons l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes !

Alors que le rapport du Haut Conseil à l'Egalité (HCE) sur le sexisme alerte sur un risque de régression des droits des femmes, ce 8 mars 2024 doit être l'occasion de rappeler que l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel qui doit se concrétiser, dans la vie de tous les jours et dans le monde du travail.

Malgré la grande cause nationale du quinquennat pour l'égalité femmes-hommes, nos organisations constatent l'absence d'avancées concrètes que ce soit en matière de rémunération, d'articulation des temps de vie ou de violences sexistes et sexuelles dans le monde du travail. De fait, les conditions de vie et de travail des femmes restent trop souvent l'impensé des politiques publiques et des stratégies RH des employeurs.

Des inégalités au travail qui perdurent.

« *Tout employeur est tenu d'assurer, pour un même travail ou un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes* » Cette loi française de décembre 1972, et celles qui ont suivi, ne sont toujours pas pleinement respectées et n'ont toujours pas permis d'atteindre l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes.

- En 2024, l'écart moyen est encore de 24% dans le secteur privé et de 14% dans les fonctions publiques. Plus diplômées que les hommes, elles sont pourtant moins nombreuses sur les postes cadres (39 % dans le privé, 43 % A+ FP)
- Concentrées dans des métiers dits « féminins » (55 % des emplois à bas salaires du secteur privé), leurs compétences y sont moins reconnues et moins valorisées.
- Elles représentent 63% des salarié·es du secteur public et sont majoritaires dans les métiers administratifs, du nettoyage, de l'éducation, de la santé et du social.
- Elles représentent 58% des salarié·es payé·es au SMIC.
- Assignées à leur rôle de mère, elles occupent 80 % des emplois à temps partiel et 95 % des congés parentaux. Le poids de la parentalité, incluant la double journée et la charge mentale, pénalise exclusivement la carrière des mères, accentuant encore les inégalités salariales.
- Retraitées, leur pension est en moyenne inférieure de 40 % à celle des hommes.
- En matière de Violence Sexistes et Sexuelle dans le monde du travail, 30% des salariées ont déjà été harcelées ou agressées sexuellement sur leur lieu de travail et 70 % de ces victimes de violences au travail déclarent n'en avoir jamais parlé à leur employeur.

Des revendications syndicales claires

- Alors que la Première ministre a proposé de bâtir un nouvel index lors de la clôture de la conférence sociale du 16 octobre 2023, nos organisations rappellent leur revendication d'aboutir à une obligation de transparence sur les rémunérations et les carrières et de sanctions pour les entreprises qui discriminent.
- Nos organisations réclament la revalorisation des métiers à prédominance féminine et l'application de la loi qui garantit un salaire égal pour un travail de valeur égale. Nous demandons que soit rendue obligatoire et dans un délai contraint, l'ouverture de négociations portant sur les classifications dans le privé et les grilles indiciaires dans la fonction publique en vue de reconnaître et valoriser les missions, les qualifications et compétences mises en œuvre dans les métiers et corps « à prédominance féminine ».
- Nos organisations avaient salué le premier pas d'allongement du congé paternité qui allait dans le sens d'un meilleur partage de la parentalité. Le gouvernement annonce aujourd'hui la création d'un congé de naissance de 6 mois, en remplacement du congé parental, sans nous avoir informés des contours exacts de ce nouveau dispositif. A ce stade, nous craignons que ce soient les femmes qui paient le coût de cette mesure, contraintes de renoncer à leur emploi faute de mode d'accueil de jeunes enfants en nombre suffisants. Pour rappel, il manque au minimum 200 000 modes de garde. Nos organisations réclament que, au-delà de ce nouveau congé de naissance, le congé parental soit maintenu jusqu'au 3 ans de l'enfant et qu'il soit mieux rémunéré.
- Nous demandons un investissement massif dans les services publics pour garantir le droit à une place d'accueil pour chaque enfant mais aussi pour répondre aux problèmes liés à la perte d'autonomie des personnes âgées. A défaut, ce sont les femmes qui majoritairement pallient les manques de solutions, au détriment de leur vie professionnelle.
- Alors que les chiffres de Violences Sexistes et Sexuelles dans le monde du travail demeurent élevés, le gouvernement s'est contenté d'appliquer à droit constant la convention 190 de l'OIT que la France a ratifiée, sans tenir compte de la recommandation 206 de l'OIT qui y est associée. Nos organisations rappellent leur demande que la France aille au bout de ses engagements et que des concertations soient rapidement ouvertes pour intégrer de nouveaux dispositifs dans la loi.

Obligeons le gouvernement et le patronat à respecter la loi et mettre en œuvre l'égalité réelle.

Ce 8 mars, nos organisations syndicales rappellent que l'égalité entre les femmes et les hommes, y compris au travail, est un enjeu de justice sociale majeur qu'il faut faire aboutir, ici et maintenant.

COMITÉ DES FEMMES DE LA FERPA - 8 MARS 2024

La Fédération européenne des retraités et des personnes âgées est identifiée comme une organisation reconnue représentant les personnes âgées, avec 10 millions de membres dans 21 pays européens.

Aujourd'hui, par le biais de son Comité des femmes, elle exprime sa déception et son incompréhension face à l'accord final concernant la directive sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

Les négociateurs du Conseil et du Parlement européen, réunis dans ce qu'on appelle le "trilogue", malgré une prolifération d'appels de la société civile, sont parvenus à un accord qui supprime de la directive la criminalisation du viol comme "absence de consentement", exigeant seulement des Etats membres qu'ils "sensibilisent" au consentement sexuel et qu'ils promeuvent une "culture fondée" sur le consentement.

La FERPA reconnaît néanmoins les progrès de la première réglementation européenne en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes, qui criminalise d'autres formes de violence à l'égard des femmes, telles que le mariage forcé, le partage non consensuel de matériel intime ou manipulé et les mutilations génitales féminines (MGF). Elle comble également les lacunes juridiques concernant la cyberviolence, y compris le harcèlement en ligne, le cyberharcèlement et le "cyberharcèlement". Ces règles s'appliqueront également au partage d'images pornographiques générées par l'intelligence artificielle.

La question reste donc exclusivement entre les mains des membres de l'Estate pour légiférer après la division claire sur le sujet entre les Etats de l'UE et pour renforcer les mesures de protection, de poursuite, de justice visant à prévenir le viol, d'indemnisation et de meilleur soutien des droits des victimes et des survivants contre les délinquants pour les dommages résultant du délit de violence contre les femmes ou de violence domestique qui font partie de la directive.

Néanmoins, il apparaît comme une occasion historique manquée de protéger réellement les femmes contre le viol, qui est un phénomène important et insuffisamment reconnu, ayant un impact sanitaire important, ainsi que la violence domestique à l'égard des femmes âgées qui en ont fait l'expérience. Ce résultat n'est pas seulement trompeur, il est surtout inacceptable en Europe, qui est une région démographiquement caractérisée par le vieillissement.

La FERPA et ses membres au niveau national maintiendront leur pression afin d'obtenir au niveau national des législations plus fortes.

Résolution

Directive Européenne relative aux permis de conduire

Comité Exécutif de la FERPA – 21 février 2024

La FERPA, Fédération Européenne des Retraités et des Personnes Agées, réunie en Comité Exécutif ce mercredi 21 février 2024, a débattu sur la proposition de révision relative à la directive concernant les permis de conduire et qui sera soumise à la Plénière du Parlement Européen le 27 février 2024.

Les délégués du Comité Exécutif de la FERPA :

- saluent l'initiative « Zéro Mort » sur les routes d'Europe en 2050 ;
- demandent de ne pas créer de nouvelles discriminations éventuelles fondées sur l'âge ;
- insistent de respecter les droits des personnes âgées.

Approuvé le 21 février 2024

Resolution

European directive on driving licences

FERPA Executive Committee – 21st February 2024

FERPA, the European Federation of Retired and Elderly People, at its Executive Committee meeting on Wednesday 21st February 2024, discussed the proposed revision of the Driving Licence Directive, which will be submitted to the Plenary of the European Parliament on 27th February 2024.

The delegates of the FERPA Executive Committee :

- welcome the "Zero Death" initiative on Europe's roads in 2050 ;
- ask that no new discrimination based on age be created;
- insist on respecting the rights of the elderly.

Approved 21st February 2024



Non au doublement des franchises et participations forfaitaires aux frais de santé

Les 9 organisations de retraités ont pris connaissance du discours de politique générale du nouveau Premier Ministre Gabriel Attal qui confirme le doublement du montant des franchises et participations forfaitaires restant à charge des assurés sociaux sur les actes médicaux, les médicaments prescrits, les actes de biologie et de radiologie, les actes paramédicaux et les transports sanitaires. Cette décision alourdit le reste à charge pesant sur les personnes retraitées de 800 millions d'euros.

En outre, le plafonnement annuel à 50 euros de la franchise, jusqu'alors applicable pour l'ensemble des assurés sociaux assujettis à la franchise, ne subsisterait que pour les assurés sociaux en affection de longue durée (ALD). Plus aucun plafond annuel aux franchises médicales ne serait prévu pour les autres assurés.

Outre le fait qu'elles culpabilisent les assurés, ces mesures s'ajoutent à une série d'augmentations, qui pèsent lourdement sur le pouvoir d'achat des ménages et fait craindre une augmentation du renoncement aux soins pour les assurés les plus modestes, en particulier les retraités :

- Hausse des cotisations de complémentaires santé pour 2024 à la suite notamment des transferts de charges de l'assurance maladie obligatoire vers l'assurance maladie complémentaire et du déploiement de la réforme du 100 % santé, particulièrement inégalitaire et onéreuse.
- Tendance à l'augmentation des dépassements d'honoraires à la charge des assurés sociaux et crainte d'une hausse du reste à charge pour les ménages, notamment pour les soins dentaires.
- Disparités en matière de reste à charge à l'échelle du territoire en particulier en fonction de l'âge.

Les 9 organisations de retraités exigent donc le retrait des 3 projets de décrets visant à définir les modalités de fixation du montant des franchises, à l'instar de la majorité du Conseil de la CNAM réuni le 1^{er} février.

Paris le 6 février 2024

Cathy Cau (UCR-CGT, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)

Paul Barbier (UCR-FO, 141 avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14)

Laurence Naudin (UNAR-CFTC, 45 rue de la Procession, 75015 Paris)

Yvon Le Goffic (UNIR CFE-CGC, 42 avenue de la porte de Clichy, 75017 Paris)

Marylène Cahouet (FSU, 22 rue de la Malmaison 93 170 Bagnolet)

Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires, 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris)

Jacques Brillet (FGR-FP, 20 rue Vignon, 75009 Paris)

Roger Perret (Ensemble & Solidaires - UNRPA, 47 bis rue Kléber, 93400 St Ouen)

Bernard Serra (LSR, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil)

Avec ou sans tracteur, toutes et tous dans la rue le 26 mars

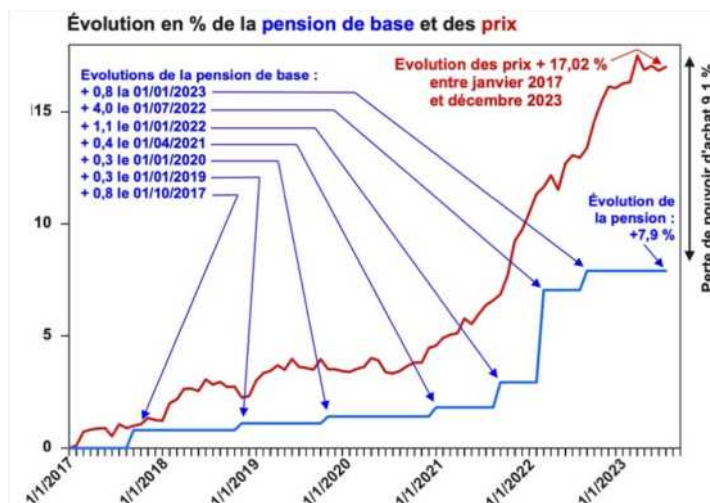
Les faits contredisent les promesses

« Dans les cinq ans qui viennent, je ne touche pas à la retraite de celles et de ceux qui sont aujourd'hui des retraités. Leur retraite sera préservée, il n'y aura pas de perte de pouvoir d'achat, c'est essentiel » : ça, c'était la promesse du candidat Emmanuel Macron en 2017.

La réalité, les faits, ce sont une **inflation de 17 %** depuis début 2017 (en rouge sur le graphique) et des décisions politiques de gel des pensions ou de revalorisation inférieure à l'inflation qui ont limité l'**augmentation des pensions à 7,9 %** depuis le début de 2017 (en bleu sur le graphique).

Toutes les personnes en retraite ont **perdu au moins 9,1 % de pouvoir d'achat, plus le cumul des pertes de chacun des 84 mois qui s'élève à près de 3 mois de pension !**

C'est pire pour celles et ceux qui ont subi l'augmentation de 25 % de la CSG en 2018 : **perte de 11 % et de 4 mois de pension !**



La revalorisation des pensions de 5,3 % au 1^{er} janvier 2023 n'est pas un cadeau, il s'agit de la stricte application de l'article L.161-25 du Code de la Sécurité sociale qui revalorise chaque année la pension de base en fonction de l'inflation. Nos mobilisations du 24 octobre ont imposé le respect de la loi !
Le 26 mars prolonge le 24 octobre, sa réussite imposera la prise en compte des revendications des retraité·es.

Pour les personnes en retraite, l'augmentation des prix subie est supérieure à l'inflation « officielle ».

C'est ce que révèle l'enquête « Budget de famille » de l'Insee : les dépenses incompressibles augmentent davantage pour les seniors :

- **L'alimentation**, qui augmente bien plus que l'inflation, représente plus de 20 % des dépenses des plus de 74 ans contre seulement 11 % chez les moins de 35 ans. En un an, l'alimentation a augmenté de 7,6 % pour les seniors.

- **L'énergie** du logement, qui augmente énormément, pèse 5,2 % dans la consommation des ménages et 6,2 % pour les plus de 74 ans, qui sont plus souvent « à la maison », qui ont des appartements plus grands, qui utilisent davantage gaz et fioul dont les prix ont bien plus augmenté que ceux de l'électricité.

Pour les personnes en retraite, la santé coûte de plus en plus cher, trop cher !

Les gouvernements ont la Sécurité sociale dans le collimateur. Ils ne supportent pas que tout le monde ait droit aux mêmes soins. L'idéologie libérale préfère la complémentaire qui rembourse une dépense de santé en fonction du montant de la cotisation.

Ces gouvernements :

- **assèchent les ressources de la Sécurité sociale**, notamment par une politique d'exonérations, par le transfert de la dette Covid, ...
- **réduisent le rôle de la Sécu** par les franchises médicales, les dépassements d'honoraires, ... et par le doublement du montant des franchises et participations forfaitaires qui constitue une perte de pouvoir d'achat de 800 millions d'euros,
- **transfèrent les compétences de la Sécu aux complémentaires santé**, onéreuses et inégalitaires, par exemple le 100 % santé pour les yeux, les oreilles et les dents, ce qui augmente le tarif des complémentaires santé, de 40 % depuis 2018, de +7,1 % en 2023 et de +20 % pour les seniors en 2024.

Maintenant et de plus en plus, pour être bien soigné, il faut pouvoir se payer une bonne complémentaire.

C'est scandaleux, d'autant plus que les personnes âgées, qui dépensent plus pour leur santé, doivent cotiser plus. Beaucoup trop de retraité·es doivent renoncer à une complémentaire et, de fait, à l'accès aux soins.

➤ **Nous revendiquons le 100 % Sécu pour les soins et des services publics de proximité !**

Vivre en Ehpad est parfois nécessaire, malgré les scandales révélés dans le livre « Les fossoyeurs », le manque de places, la maltraitance due au manque de personnels bien formés. Mais l'Ehpad coûte plus cher que la pension, pour la quasi-totalité des résident·es !

Les gouvernements méprisent les retraité·es en promettant et en repoussant toujours une loi « grand âge ». Maintenant, la nouvelle ministre des Solidarités Catherine Vautrin, déclare le 24 janvier 2024 « *Tout ne passe pas par la loi* » et le 1^{er} ministre Gabriel Attal n'en a pas parlé !

➤ **Nous revendiquons un grand service public de l'autonomie avec zéro reste à charge !**

Tout cela engendre une augmentation de la pauvreté des retraité·es les plus démunis.

Selon la DREES, pendant 10 ans, « seulement » 560 000 ont touché le minimum vieillesse, leur nombre augmente depuis 2017, année d'arrivée du président E. Macron, il atteint 700 000 après une augmentation de 67 000 en 2022 !

Et, en même temps, en France selon Oxfam :

- En dix ans, le nombre de milliardaires a été multiplié par trois, leur fortune a été multipliée par quatre.
- Les quatre milliardaires français les plus riches et leurs familles ont vu leur fortune augmenter de 87 % depuis 2020. Dans le même temps, la richesse cumulée de 90 % de la population a baissé.
- Sur cette même période, les 42 milliardaires français (dont 6 femmes) ont gagné 230 milliards d'euros, autant que pour faire un chèque de 3 400 euros pour chaque Français.
- Les 1 % les plus riches détiennent 36 % du patrimoine financier total en France alors que plus de 80 % des Français ne déclarent posséder ni assurance-vie, ni actions directement.

Le 26 mars, frappons un grand coup !

**A pied, avec une canne, un déambulateur ou un tracteur,
imposons-nous dans la rue !**

Manifestation à ...



Il était une fois Emmanuel Macron les retraites, les retraitées et les retraités

Promesse de ne pas reculer l'âge de départ en retraite

Pour se remémorer les belles promesses du candidat, puis du Président Emmanuel Macron, voici deux minutes d'extraits de ses interventions : <https://www.youtube.com/watch?v=KGyxcYvcjTk>

En 2017, pendant sa campagne électorale, Emmanuel Macron promettait déjà de ne pas reculer l'âge légal de départ à la retraite.

Il nous promettait, les yeux dans les yeux :
« Dans les cinq ans à venir, moi je ne propose pas de décaler l'âge de la retraite, ça n'est pas juste et les sacrifiés ce sont ceux qui sont autour de 60 ans ».

En 2019, il tient le même discours à l'issue du grand débat national sur les retraites.

« Je ne crois pas qu'il faille reculer l'âge de départ à la retraite :

- La première raison est un peu directe, c'est que je me suis engagé à ne pas le faire. C'est mieux sur un sujet aussi important de faire ce que l'on a dit.
- La deuxième raison est que, tant qu'on n'a pas réglé le problème du chômage, ce serait franchement hypocrite de décaler l'âge légal. Quand aujourd'hui on est peu qualifié, quand on vit dans une région qui est en difficulté industrielle, quand on est soi-même en difficulté, quand on a une carrière fracturée, bon courage déjà pour arriver à 62 ans. Vous ne savez plus comment faire après 55 ans, les gens vous disent les emplois ne sont plus bons pour vous, c'est ça la réalité ! C'est le combat qu'on mène, on doit d'abord gagner ce combat avant d'aller expliquer aux gens, mes bons amis, c'est le délai légal, Ce serait hypocrite ».

Qui est hypocrite ? Celui que fait l'inverse de ce qu'il a dit ? Celui qui met en avant et explique les nombreuses bonnes raisons de ne pas reculer l'âge de départ ?

Promesse de maintenir le pouvoir d'achat des retraité-es

La colère contre les hypocrites promesses est retombée ? Voici la suite, de courts extraits (moins de deux minutes) pour se rappeler les engagements d'Emmanuel Macron : <https://youtu.be/8jeJfrl2jpA>

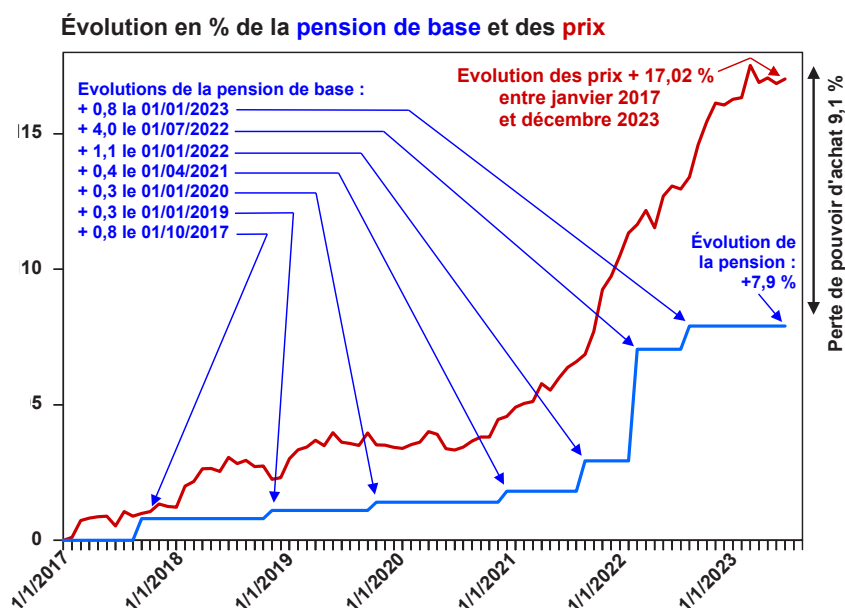
En 2017, le candidat Emmanuel Macron répond à la question d'un journaliste « Est-ce que vous pouvez vous engager sur le maintien du pouvoir d'achat des retraités ? » :

« Dans les cinq ans qui viennent je maintiens le pouvoir de tout, je ne touche pas à la retraite de celles et de ceux qui sont aujourd'hui des retraités. Leur retraite sera préservée, il n'y aura pas de perte de pouvoir d'achat, c'est essentiel ».

Et, dans le débat avec François Fillon, il s'oppose fortement à lui en affirmant qu'il défend les retraités : « *Je n'approuve pas d'aller plus loin dans le quinquennat à venir, pour faire des économies sur le dos des retraités comme vous le proposez* ».

Au journaliste Jean-Jacques Bourdin, Emmanuel Macron affirme : « *Je ne veux pas, moi, faire des économies sur le dos ni des retraités ni de celles et ceux qui sont à quelques années d'aller à la retraite* ».

Et là, nous pouvons répondre à ses mensonges, sa brutalité. Il suffit de comparer l'évolution des pensions et celle de l'inflation. Depuis le début de 2017, les décisions d'Emmanuel Macron ont fait perdre 9,1 % de pouvoir d'achat, plus le cumul des pertes de chacun des 24 mois qui s'élève à près de 2,8 mois de pension. Et même, pour celles et ceux qui ont subi l'augmentation de la CSG au 1^{er} janvier 2018, 11 % de pouvoir d'achat et 4 mois de pension !



Et la somme des pertes pendant les 84 mois de cette période s'élève à 2,8 mois

Pour les personnes en retraite ayant subi l'augmentation de la CSG de 25 % en 2018, les pertes s'élèvent à 4 mois, et la différence entre la pension et les prix de 11 %

Promesse pour la santé et l'aide à l'autonomie

En 2022, dans sa « Lettre aux Français », Emmanuel Macron s'engage pour la santé : « *Grâce au travail de tous, nous avons pu investir dans les hôpitaux* ».

FAUX
17 600 lits fermés pendant le 1^{er} mandat et 4 milliards d'euros d'économie réalisés sur l'hôpital !

Le 22 mars 2023, Emmanuel Macron s'exprime lors d'une interview télévisée depuis le palais de l'Élysée : « *On respecte, on écoute, mais on ne peut pas accepter les factieux ... Nous allons rendre les maisons de retraite plus humaines* ».

FAUX
Rien n'a changé depuis les révélations du journaliste indépendant Victor Castanet dans son livre « *Les Fossoyeurs* » publié le 26 janvier 2022. Comment « humaniser » les marchands de la perte d'autonomie qui cherchent les profits au détriment de la qualité des soins ? Il faut interdire le caractère lucratif des Ehpad, développer les Ehpad public dans le cadre d'un grand service public de l'autonomie.

Le 25 mars 2023 au congrès d'Horizon, la première ministre Élisabeth Borne justifie la « réforme » des retraites : « *Nous avons fait ce que les Français attendaient de nous, construire des compromis sur des textes utiles pour nos concitoyens* »

FAUX

90 % des actifs sont contre la « réforme » !

Monsieur Macron, est-ce que vous avez des regrets sur la réforme des retraites ? « *Mon seul regret c'est de ne pas avoir assez bien expliqué* ».

En somme : 95 % des Français sont des c... et ne comprennent rien.

Le 14 juillet 2023, l'allocution d'Emmanuel Macron n'est qu'un tissu de mensonges : « *Nous devons travailler plus et plus longtemps, nous devons décaler l'âge du départ à la retraite à 65 ans* ». « *C'est un changement nécessaire et il permet de produire plus de richesses* ». « *La réforme est nécessaire pour sauver le système* ».

FAUX

Il dramatise, pour lui, c'est la réforme ou la crise, ce que contredit le rapport du COR : « *Nous pourrions connaître un léger déficit entre -0,5 et -0,8 % point de PIB jusqu'en 2032. Puis à partir de cette date, ces pertes se résorberaient naturellement d'elles-mêmes à l'horizon de 2070* ». Dans la pire des projections, la part du budget lié aux retraites représenterait **au maximum 14,7 % du PIB, soit la même proportion qu'en ce moment**. Le système actuel est donc parfaitement pérenne et soutenable.

Puis il nie l'évidence : « *C'est une réforme juste* »

FAUX, elle creuse les inégalités :

Les moins qualifiés sont les plus impactés.
Les femmes devront travailler 2 trimestres de plus que les hommes.
32 % des plus pauvres sont décédés à 65 ans (et 6 % des plus riches).

Il menace les personnes qui lui résistent : « *Quand vous avez des gens qui sont là uniquement pour couvrir votre voix, (...) ce n'est plus une contestation, cela s'appelle de l'incivisme* ».

Cette affirmation repose sur une grossière manipulation.

Dans le monde réel, en effet :

- C'est lui, et lui seul, qui a refusé d'entendre les voix des citoyens et des citoyennes, très largement majoritaires au sein de la population française, qui lui demandaient de renoncer à sa réforme des retraites.
- C'est lui aussi qui, claquemuré dans son arrogance et son mépris, a refusé aussi d'écouter les corps intermédiaires, et a fermé sa porte aux syndicats.
- C'est lui encore, qui a systématiquement étouffé, à grands coups de votes bloqués et d'article 49.3, les voix des parlementaires qui lui demandaient, au nom de leurs électeurs, de renoncer à cette réforme.

Promesse d'une loi relative à la perte d'autonomie ou loi « grand âge »

Juin 2018, le président Emmanuel Macron annonce une loi grand-âge et autonomie historique qui sera votée « *avant la fin de l'année* » suivante et répondra aux défis du grand âge.

8 septembre 2021, le Premier ministre, Jean Castex, annonce des « *mesures nouvelles* » pour renforcer la branche autonomie de la sécurité sociale ... ce qui met fin à la possibilité d'un vote d'une loi « grand âge » d'ici la fin du quinquennat, faute de financement.

9 novembre 2021, Emmanuel macron déclare : « *Nous sommes en train de construire pas à pas un véritable service public de l'autonomie pour nos aînés* ». Comme le rappelle le journal Le Monde : « *En vantant son bilan, le chef de l'État s'est exonéré tacitement de sa promesse de porter une « loi [relative à] la dépendance », engagement pris en juin 2018, réaffirmé fin 2020 et oublié depuis* ».

11 octobre 2022, Jean-Christophe Combe, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, lance le Conseil national de la refondation dédié au bien vieillir et « *donne rendez-vous à automne pour parachever notre réforme avec la question du financement, sur laquelle le gouvernement sera au rendez-vous* ».

17 novembre 2023 : Aurore Bergé, alors ministre des Solidarités, déclare dans son discours de conclusion de la présentation de la Stratégie Bien vieillir : « *J'ai entendu la demande des parlementaires et des acteurs du Grand Âge* :

- *Oui ils ont raison.*
- *Oui, vous avez raison : une loi de programmation du Grand Âge est nécessaire.*
- *Aussi, je m'engage devant vous à la faire aboutir* ».

4 avril 2023 : le Conseil rend ses conclusions. Le ministre annonce que l'ensemble des propositions allaient nourrir une future réforme du grand âge.

23 novembre 2023, une loi sur le grand âge, à l'ambition limitée, est votée, dans l'attente d'un texte plus ample que la Première ministre Élisabeth Borne annonce d'ici l'été 2024 pour une adoption au second semestre 2024.

24 janvier 2024, la nouvelle ministre des Solidarités, Catherine Vautrin, déclare « *L'agenda reste à définir. Ce que je sais c'est que c'est l'un des grands défis de notre société auquel nous devons nous préparer. Nous n'en sommes qu'au début. Commençons par travailler sur le maintien à domicile et sur le renforcement de la qualité des EHPAD, deux demandes fortes des Français. Chacun doit pouvoir profiter du service dont il a besoin à l'échelle de son bassin de vie. Je vais m'attacher à offrir le maximum de réponses concrètes par la voie réglementaire. Tout ne passe pas par la loi* ».

À suivre ... pendant encore combien de temps ?

Promesse d'une loi sur la fin de vie

13 septembre 2022 : le président Macron annonce un débat national sur la fin de vie.

9 décembre 2022 : la Convention citoyenne débute ses travaux.

3 avril 2023 : les 184 membres de la Convention sont réunis à l'Élysée et demandent, à une majorité de 75 %, une aide active à mourir (suicide assisté, euthanasie). Le président Macron leur promet un « *projet de loi avant l'été* ».

Juillet 2023 : les deux ministres, Agnès Firmin-le Bodo et Olivier Véran, annoncent un « *projet de loi imminent* ».

8 novembre 2023 : le président Macron confirme une loi « *de liberté et de respect* ».

6 décembre 2023 : la ministre Agnès Firmin Le Bodo annonce que le projet de loi « *sur le modèle français de la fin de vie sera présenté courant février* ».

20 décembre 2024, le président de la République s'engage à présenter « *les contours* » du texte « *en février* » et à le soumettre en conseil des ministres « *courant mars-avril* », sans évoquer de date pour l'inscription à l'agenda de l'Assemblée nationale.

11 janvier 2024 : les deux ministres s'en vont et sont remplacés par Catherine Vautrin qui, il y a 20 ans lors du vote de la loi Léonetti, déclarait son opposition à toute évolution vers une aide à mourir ... mais devenue ministre, elle dit « *avoir évolué comme la société* ».

30 janvier 2024, le premier ministre Gabriel Attal, dans son discours de politique générale à l'Assemblée nationale affirme : « *Avant l'été nous examinerons un projet de loi sur l'aide active à mourir dans notre pays* », c'est-à-dire avant le 22 juin ... mais il n'a pas évoqué le « *plan décennal* » pour les soins palliatifs que le président de la République s'est engagé à dévoiler avant le projet de loi, il s'est contenté de dire : « *Nous renforcerons considérablement les unités de soins palliatifs dans notre pays avec une unité par département* ». Même pour cette promesse limitée, il faudrait des moyens, ces « *unités* » n'existent pas dans une vingtaine de départements...



Compte-rendu de la rencontre du G9 avec Pascal Champvert le lundi 19 février 2024 de 14 h 30 à 17 h

Organisations présentes à cette rencontre de travail : CGT, FO, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP. La rencontre s'est tenue en visioconférence.

La réunion se tenant à l'invitation du G9 à laquelle Pascal Champvert a bien voulu répondre positivement, c'est Marylène Cahouet (FSU) qui ouvre la rencontre. Elle présente le G9 puis elle présente Pascal Champvert. Pascal Champvert est le président de l'Association des Directeurs au service des Personnes Âgées (AD-PA). Le G9 a souhaité le rencontrer pour échanger plus longuement ensemble en tant que représentant d'une organisation avec qui nous convergeons souvent au HCFEA. Nous souhaitons parler de la situation des personnes âgées vulnérables (à domicile comme en établissement). Nous avons, avec l'AD-PA, des convergences d'analyses et de revendications, et quelques points de désaccords. Nous attendons tous, depuis longtemps, une loi grand âge qui réponde aux problèmes. Sur le logement des personnes âgées, nous avons les mêmes exigences.

Ensuite, **Pascal Champvert** présente l'AD-PA qui a des relations fréquentes avec les organisations syndicales. Il signale qu'il va nous présenter les grandes lignes de la plate-forme de l'AD-PA (<https://ad-pa.fr/>). Il ajoute que le dernier rapport du Haut Conseil de l'Âge sur le domicile et le logement est assez satisfaisant.

Il commence par aborder la question de **l'âgisme**. L'âgisme est toujours la base de la réalité française, il n'est pas compris, ni sanctionné, comme les autres discriminations. Désormais, et c'est très bien, les propos racistes se remarquent tout de suite, et peuvent même être sanctionnés. Il y a encore peu, une femme devait avoir des comportements d'homme pour s'imposer dans la politique. La discrimination concerne davantage les plus de 80 ans, mais les 60 ans le sont aussi. Des vieux qui vont bien commencent à être réintégrés dans la catégorie des jeunes. La préparation à la vieillesse commence en se faisant appeler « monsieur » par « des jeunes », en se voyant offrir un siège dans un transport en commun, ... De très vieux qui font des choses bien (Edgar Morin qui a 103 ans, Line Renaud qui a 95 ans) sont aussi intégrés dans la catégorie des jeunes. Croyant leur faire plaisir, les propos vont fuser « vous êtes le plus jeune d'entre nous ». C'est faux, il est « vieux », elle est « vieille », mais ces personnes font encore des choses intéressantes. Il ne reste dans « les vieux » que tous les autres, les

vulnérables pour lesquels l'AD-PA travaille, qui sont discriminés. Quand une personne parle maintenant de tarlouzes, de bougnoules, de bonnes femmes, de négros, de youpins, tout de suite, les autres personnes sont choquées, mais si on dit « oh, lui, il est dépendant », tout le monde acquiesce et pourtant ce sont des mots de la discrimination. Il est fréquent que l'avis des personnes âgées ne leur soit plus demandé et que d'autres décident pour elles. Parler au nom de la personne âgée est de la discrimination. En France, il est interdit d'enfermer les personnes contre leur volonté, sauf les vieux. L'âgisme suscite du vocabulaire qui entretient, véhicule l'âgisme. L'âgisme n'est pas repéré comme une discrimination, la société ne dit pas « non, c'est inacceptable ». Sans législation, l'âgisme se développe, pourtant les personnes âgées sont des citoyens. L'âgisme n'est pas encore repéré en tant que tel, nous en sommes à peine au début, comme il y a eu un début pour lutter contre le sexisme, contre le racisme, etc. Le rapport de décembre 2019 « Réussir la transition démographique et lutter contre l'âgisme » de Mme Audrey Dufeu Schubert, députée de Loire-Atlantique, rassemblait des constats et envisageait des pistes que nous pouvions partager, mais rien n'est toujours fait, et les propos discriminants à l'égard des personnes âgées continuent de foisonner, ça a été le cas notamment pendant la crise sanitaire.

Dans un deuxième temps, Pascal Champvert résume quelques-unes des **préconisations de l'AD-PA** : déclarer la lutte contre la discrimination par l'âge grande cause nationale et modifier le vocabulaire ; écouter la parole des aînés ; lancer une campagne de communication nationale de lutte contre l'âgisme et pour le « respectage » ; mettre fin à la limite d'âge pour tous mandats et fonctions. L'AD-PA préconise d'interdire d'enfermer et d'attacher des êtres humains, y compris quand ce sont des personnes âgées. Il faut développer leur citoyenneté en fonction des capacités des personnes, installer des bureaux de vote dans les structures, supprimer les barrières d'âge, préserver les libertés dont le droit de visite, ne pas interdire l'accès à la sexualité, ne pas interdire l'alcool et le tabac, transformer les établissements en domiciles regroupés.

Sur l'accompagnement de fin de vie : les membres de l'AD-PA sont partagés, mais ils sont pour assurer les soins palliatifs aux personnes âgées.

L'AD-PA revendique le développement des soins à domicile, avec assez de personnel payé et formé correctement, la garantie de la citoyenneté, une politique d'investissements.

Enfin, Pascal Champvert commente le **dernier rapport du Haut Conseil** qui synthétise bien les positions. Tout est sur la table depuis plusieurs années (avec les travaux menés du temps de Bachelot, de Delaunay, avec Dominique Libault, etc.). Le problème est le manque de moyens qui accompagne l'âgisme.

La vie à domicile : il n'est pas pour le maintien à domicile le plus longtemps possible mais pour laisser le choix à la personne afin de respecter la citoyenneté. Le manque de financement provoque le manque d'attractivité du métier et la difficulté de recruter ; 15 à 20 % des départements font n'importe quoi. La logique domiciliaire impose la transformation des établissements, des règles des résidences autonomie pour ne pas expulser les GIR 2 (sous prétexte que cela rendrait la vie impossible aux autres résidents s'ils sont trop nombreux. (C'est comme les arabes « un, ça va, mais trop, ça pose des problèmes »).

Le tarif horaire minimum à 32 € est l'actualisation d'une étude en tenant compte de l'inflation. Il est normal de garantir un tarif, comme dans tous les métiers. Le tarif actuel à 23 € ne permet pas de fonctionner correctement. Les établissements ont du personnel mal payé, aux conditions de travail déplorables, ce qui provoque le manque de personnel.

Éléments essentiels des interventions des organisations :

La **FSU** rappelle que la loi « grand âge » est toujours promise et toujours reculée. Le service public départemental facilite le parcours, la lisibilité, le contact avec des personnes, ... mais ne réduit pas la disparité entre les départements, aux volontés politiques différentes. La barrière d'âge suscite des niveaux d'aide différents Elle doit disparaître. Le G9 n'a pas encore vraiment débattu de la question de la fin de vie.

FO n'est pas surpris du discours de Pascal Champvert qui rencontre beaucoup d'échos dans son organisation. En tant que syndicaliste, il a mal vécu le passage de son père dans un Ehpad pendant la Covid qui interdisait de le voir. Les personnes âgées sont considérées comme une population contingente. Le tarif horaire à domicile est ridicule, les 32 € sont à mettre en avant. C'est un moyen de traduire nos demandes vers un grand service public de l'autonomie, qui permettrait une égalité des offres dans les départements. Les embauches sont demandées unanimement, mais Macron a tranché : « pas de moyens ». Bachelot avait promis une loi de programmation comme pour les militaires, mais

Fillon avait répondu que « les finances publiques sont vides ». Aujourd'hui, Vautrin dit que ce n'est pas possible. Nous devons faire « parler » tout cela, en quelques données matérielles à mettre en avant : transformation des établissements, maintien dans le même lieu lors de changement de GIR par une transformation et une évolution des lieux. Les besoins des personnes changent et évoluent, comme les personnes elles-mêmes, et il faut s'adapter et y répondre. Il n'y a pas grand-chose dans le projet de loi.

La **CGT** perçoit la profondeur de l'âgisme. Dès lors qu'on a cessé de produire pour la société, on est considéré comme un fardeau ! Il faut d'urgence une loi et des moyens, car le nombre de personnes âgées augmente vite. La situation va s'aggraver pour les soins palliatifs au moins jusqu'à 2035, alors qu'ils manquent dans des départements. Les Ehpad publics doivent être prioritaires dans les aides, un grand service public s'impose. Il faut dégager des moyens, les lois de financement de ces dernières années sont bien insuffisantes.

La **FGR-FP** repart de l'âgisme. La citoyenneté exige de pouvoir participer à la vie de la société en donnant des aides aux personnes âgées, sans qu'elles subissent un reste à charge. Une maladie est traitée à l'hôpital sans (quasiment) de reste à charge. L'horizon 2040 est le pic de besoins en aide à l'autonomie.

La disparité entre départements est totalement anormale. La solution repose sur des règles nationales, à défaut d'un grand service public. Le maintien à domicile nécessite l'adaptation du logement sans reste à charge. Les faibles pensions ne permettent pas d'adapter le logement.

Le domicile peut être aussi l'Ehpad ? Cela mérite réflexion. Comment prendre en compte la volonté d'une personne victime d'Alzheimer ?

La **CFE-CGC** exprime son scepticisme au sujet du service public départemental de l'autonomie SPDA. L'isolement de la personne âgée doit être résolu. On voit de plus en plus des petits comités seniors de 150 personnes choisies au hasard se mettre en place pour reprendre des rapports déjà existants depuis plusieurs années quand il y a déjà des structures en place : Haut conseil de l'âge HCA et conseils départementaux de citoyenneté et de l'autonomie – CDCA. A Paris, toutes les structures de contacts, d'appuis où le public est accueilli reçoit actuellement une formation pour apporter des réponses à toutes les questions posées par le public et pouvoir les orienter. Quelle démocratie au niveau des départements ?

Pascal Champvert repart de la phrase de Gérard Gourguechon *« je merde parce que j'utilise des mots qui confortent le système »*, tout le monde le fait, mais dire cette phrase, c'est en prendre conscience. Il donne l'exemple de sa fille, quand elle était petite et qu'elle avait une vieille poupée qui n'avait plus de jambes. Elle lui tapait dessus en disant « t'es méchante », et lui, le père, lui disait, « mais non, elle n'est pas méchante, seulement elle est accidentée, elle n'a plus de jambes ». Alors sa fille lui disait « alors, elle est gentille ». « Mais non, elle n'est pas gentille pour autant, elle est seulement accidentée ». On voit que ce n'est pas simple, et qu'il nous arrive à tous de manquer de vigilance dans nos propos. Les responsables syndicaux ont un rôle à jouer dans la prise de conscience. Tout évolue, aujourd'hui, on ne va plus en prison pour cause d'homosexualité.

L'AD-PA a des propositions concrètes, elles sont là pour être « pillées ».

Pour avancer entre nous, quels sont les désaccords à discuter ?

Solidaires se sent stimulé à chaque intervention de Pascal Champvert. Sans nous en rendre compte, nous utilisons les mots qui installent le système, nous devons y être vigilants. Une réunion de Solidaires sur le handicap a soulevé des questions identiques sur la place des personnes « vulnérables » dans la société. La réponse envisagée est « tant que la personne est capable d'exprimer un choix, il faut respecter son choix ». Mais la présence de « trop » de personnes âgées dérange, comme cela a été dit « un bougnoule, ça va, mais beaucoup... ». Nous entendons trop de propos âgistes sans réagir.

Le respect de la citoyenneté des personnes âgées détermine toute la politique. Quand le gouvernement diminue le montant de l'APL pour donner plus aux riches, cela signifie que, pour lui, certaines personnes ont le droit de vivre dans le luxe, et que d'autres sont sous-considérées et peuvent à peine survivre. De même que, pour les racistes, un arabe n'est plus un arabe quand c'est un roi du pétrole, mais est un bougnoule lorsqu'il n'a pas de moyens.

FO revient sur l'égalité entre les citoyens dans les départements, qui nécessite une meilleure répartition des moyens. De beaux projets n'aboutissent pas par manque de financement.

Les CDCA, nous n'y passons pas beaucoup de temps car les départements sont dans un rapport de forces avec le gouvernement et ne décident rien, un débat se termine avec les responsables politiques au Sénat ou à l'Assemblée. Nous sommes tenus en dehors du débat, sauf lorsqu'il y a rapport de forces. Pour cela, nous allons mettre en avant les départements qui ne jouent pas le jeu. Certains ont réagi, par peur de médiatisation. L'AD-PA le fait sur les tarifs. Vous qui êtes dans tous les départements, faites-nous remonter les CDCA qui ne fonctionnent pas.

Les 150 personnes réunies à Paris : il faut être très vigilant, mais la citoyenneté directe au plus près des gens est positive, bien que cela ne suffise pas, car il faut des corps intermédiaires qui expriment les besoins. Des personnes isolées, sélectionnées « au hasard », ça peut être un élément de démocratie, mais ça ne peut pas remplacer les rapports avec les corps intermédiaires organisés. Une personne isolée, sans pratique, risque de se faire noyauter plus facilement.

A creuser : la citoyenneté des personnes atteintes d'Alzheimer. La maladie vient progressivement, il faut discuter avec la personne dès le début. Rester le plus longtemps à domicile est délétère et prive de choix, car des personnes ne meurent pas avant « le plus longtemps possible », elles chutent à domicile et la médecine leur impose alors, sans choix possible, d'aller en urgence en établissement, sans pouvoir le choisir et en devant supporter le plus cher reste à charge. Rester à domicile « le plus longtemps possible » fait entrer en établissement un Alzheimer bien avancé, ce qui incite à fermer l'établissement, à enfermer tout le monde pour une personne qui ne peut pas sortir. Ne pas demander son avis à un Alzheimer, c'est de l'âgisme. En psychiatrie, on n'enferme plus un malade, qui peut contester l'enfermement avec l'aide d'un avocat. Si un médecin accuse une personne de « démence sénile », elle peut se retrouver enfermée, sans aucun recours, dans un établissement. Alzheimer est une personne qui mérite du respect et de la considération. Les fauteuils roulants électriques sont interdits aux vieux, alors qu'ils sont adaptés pour qu'un jeune l'utilise. Il faut adapter le fauteuil à la personne.

Pascal Champvert pointe quelques sujets sur lesquels nous pouvons diverger :

Médicalisation d'un établissement ? C'est ce qu'il y a de pire. On médicalise les établissements par peur de la mort. On peut creuser cette revendication tout en réclamant la prise en charge par la Sécu.

Les établissements commerciaux ? Ce ne sont pas nos ennemis. Les nationaliser n'augmenterait pas les moyens des établissements, ne réglerait aucun problème... et coûterait cher en les indemnisant. Si le gouvernement imposait un ratio de 10 pour 10 dans le public, le personnel fuirait le privé pour aller dans le public et les personnes âgées privilégieraient le public, ... le privé devrait suivre et augmenter son ratio. Le problème est que le gouvernement ne fait pas de la qualité dans le public. Le problème, c'est l'État qui ne donne pas l'exemple dans le secteur public, qui ne « tire pas assez vers le haut », et qui n'organise pas des contrôles par des agents indépendants, comme l'ont révélé les multiples scandales.

Le reste à charge le plus bas ? Il est normal de payer le repas et le gîte, il est anormal de payer le personnel, comme à l'hôpital. Mais concrètement, en l'absence de moyens financiers accordés et de loi grand-âge, il faut cesser de maltraiter les personnes âgées et celles qui les accompagnent, en essayant de moins maltraiter en utilisant la seule marge de manœuvre, l'augmentation des tarifs. A l'inverse, une baisse des tarifs augmente la maltraitance.

Éléments essentiels des interventions des organisations :

FSU : le G9 revendique un soignant pour un résident et approuve toute amélioration du ratio. Nous prenons tout ce qui va dans le bon sens. Elle pense que l'on peut se passer des Ehpad commerciaux. Le rapport tient compte du reste à charge. Seulement 4 résidents sur 10 peuvent payer l'Ehpad avec leur pension. Nous sommes d'accord avec les propos sur la médicalisation, l'Ehpad doit être un lieu de vie, avec des animations et du personnel.

La **CGT** est d'accord, les carences du gouvernement poussent à la maltraitance. La question du public rejoint celle des tarifs. Payer cher et ne pas avoir les services correspondants n'est pas possible. Le public coûte 800 € de moins et a plus de personnel que le privé qui rémunère ses actionnaires.

FO revient sur les désaccords. Les nationalisations ne peuvent se faire que sans indemnisation ni rachat, car cela ne vaudrait pas le coup. Si ce n'est pas possible, il faut imposer au privé les mêmes contraintes qu'au public, dans tous les départements. La Sécu résiste à la marchandisation de la santé et représente un appui à tous. Les ARS imposent les choix budgétaires du gouvernement et les économies à faire. Les 32 € permettraient un soutien des malades, du personnel, des directeurs d'établissement. La médicalisation est bien le pire, elle permet par exemple de se débarrasser des opposants politiques... Mais il faut des facilités médicales dans les établissements, pour réaliser un pansement, ... Le reste à charge doit disparaître ou au moins rester sous un plafond tenant compte du repas.

La **FGR-FP** revient sur les tarifs et le coût de l'hébergement (1 800 € par mois), est-ce que cela intègre le personnel qui prépare le repas, une dépense qui n'existe pas à domicile ? Le reste à charge ne doit pas dépasser le coût du repas à la maison.

La CFE-CGC ne veut plus de barrière d'âge qui différencie les personnes handicapées et les personnes âgées, les aides doivent être identiques. L'APA à 100 % est accordée aux personnes aux revenus en dessous de 878 € ; il faut augmenter les

planchers pour eux et les autres ... et diminuer le reste à charge.

FO : le tarif de la CNAV est supérieur aux 23,50 €, c'est un argument à utiliser.

Pascal Champvert : le tarif intègre les aliments, c'est normal mais il ne faudrait pas y mettre le salaire des personnes ayant préparé le repas. Le tarif doit être le même que le coût à domicile.

Oui, il faut contrôler les établissements commerciaux. Le gouvernement a lancé un écran de fumée, après le scandale d'Orpéa, il contrôle tout le monde. Le problème est le manque de moyens, mais l'accusation porte sur le personnel qui ne fait pas le boulot. Castanet précise bien qu'il ne dit rien sur les autres groupes car il n'a pas regardé, mais le gouvernement n'a pas saisi la perche et n'a pas effectué de contrôle sur les autres

commerciaux. Les commerciaux existent parce que quelques-uns existaient depuis le début, puis ils se sont développés à cause du manque d'établissements publics, ce qui arrangeait bien le gouvernement et les maires qui voyaient des établissements s'installer sans devoir payer (au contraire, les taxes locales sont touchées). Il ne faut pas se concentrer sur eux mais défendre nos revendications.

Vous revendiquez 10 soignants (et non personnes) pour 10 ? Ce serait un ratio de 15 personnes pour 10, ce qui n'existe nulle part (12 au Danemark) !

La FSU conclut. Un compte-rendu sera proposé par Solidaires et permettra de réfléchir à toutes les questions posées. Nous allons enquêter sur le travail des CDCA.